

Paris, le mardi 5 juillet 2011

LA FFM SIGNE UN PROTOCOLE SUR LA MAÎTRISE DES PRATIQUES MOTORISÉES EN ARDÈCHE

Ce lundi à l'Hôtel du Département à Privas (07), **Jacques Bolle** - Président de la Fédération Française de Motocyclisme, **Pascal Terrasse** - Président du Conseil Général de l'Ardèche, **Amaury de Saint Quentin** - Préfet de l'Ardèche, **Lorraine Chenot** - Présidente du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche ont signé un **protocole d'accord sur la maîtrise des pratiques motorisées dans le département**.

Le but de cette convention de partenariat est de permettre la pratique des loisirs moto dans un contexte apaisé.

A cet effet, le Conseil Général de l'Ardèche en collaboration avec le Comité Départemental FFM, a mis en place depuis 3 ans un observatoire des pratiques motorisées, lieu de concertation et de médiation.

Un outil informatique unique en France a été créé à destination des organisateurs d'événements sportifs ou de loisirs pour gérer directement leurs itinéraires avec cet observatoire.

Cette collaboration exemplaire entre le Département, l'Etat et la Fédération Française de Moto démontre bien qu'une politique volontariste permet aujourd'hui d'envisager avec sérénité la pratique de la moto verte dans un contexte de développement durable.



De gauche à droite, Lorraine Chenot, Pascal Terrasse, Amaury de Saint Quentin et Jacques Bolle

Le Service Communication